

Commune de Ghyvelde – Les Moères
Porteur du projet : Direction Générale de l'Aviation
Civile

Enquête publique

Enquête publique unique portant sur l'élaboration du Plan de Servitudes Aéronautiques de l'aérodrome de Ghyvelde – Les Moères
Arrêté en date du 19/04/2023 de Monsieur le Préfet du Nord à LILLE



Enquête publique menée du lundi 15 mai au jeudi 1^{er} juin 2023

Conduite par décision du Tribunal Administratif de Lille
N° E23000004/59 du 17 janvier 2023

ANNEXES

Siège de l'enquête : Mairie Ghyvelde
Commissaire enquêteur : Patrick CHLEBOWSKI,

N° : E23000004/59

Elaboration du Plan de Servitudes Aéronautique
Aérodrome de Ghyvelde – Les Moères

ANNEXES

- 01 – DÉCISION DE NOMINATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
- 02 – ARRÊTÉ PRÉFECTURE DU NORD D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE
- 03 – VADE-MECUM
- 04 – VÉRIFICATION DE L’AFFICHAGE
- 05 – PARUTION 1° AVIS VOIX DU NORD DU 03-05-2023
- 06 – PARUTION 1° AVIS L’INDICATEUR DU 03-05-2023
- 07 – PARUTION 2° AVIS L’INDICATEUR DU 17-05-2023
- 08 – PARUTION 2° AVIS VOIX DU NORD DU 15-05-2023
- 09 – COMPTE RENDU DE REUNION DU 29-03-2023
- 10 – COMPTE RENDU DE RÉUNION DU 13-04-2023
- 11 – COMPTE RENDU DE RÉUNION DU 26-04-2023
- 12 – COPIE REGISTRE DEMATERIALISE DES OBSERVATIONS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

16/01/2023

N° E23000004 /59

Le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire

CODE : 7

Vu, enregistrée le 11/01/2023, la lettre par laquelle le Sous-préfet de Dunkerque demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique comme ci-dessous détaillée :

Objet(s) : Élaboration du plan de servitudes aéronautiques.

Maître d'ouvrage : Direction générale de l'aviation civile.

Territoire(s) concerné(s) : Commune de Ghyvelde-les-Moères.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'aviation civile et notamment son article D. 242-2 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Patrick CHLEBOWSKI, retraité de la Gendarmerie, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Sous-préfet de Dunkerque, à la direction générale de l'aviation civile et à Monsieur Patrick CHLEBOWSKI.

Fait à Lille, le 16/01/2023

Le Président,

Christophe HERVOUET

Pour expédition conforme
Pour le greffier en chef
L'adjoint administratif délégué





**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture de Dunkerque
Bureau des relations avec les
collectivités territoriales

**Arrêté préfectoral
prescrivant l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de plan de servitudes
aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Dunkerque-les-Moères, situé sur le territoire de la
commune de Ghyvelde-les-Moères**

Le Préfet de la Région Hauts-de-France
Préfet du Nord

Vu le code des transports, notamment les articles L. 6351-2 à L. 6351-5 ;

Vu le code de l'aviation civile, notamment les articles D. 242-2 et suivants ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret du 30 juin 2021 nommant M. Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 16 mai 2022 nommant Mme Fabienne DECOTTIGNIES, secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 février 2023 portant délégation de signature à Mme Fabienne DECOTTIGNIES, secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

Vu le courrier du 25 avril 2018 du Directeur du transport aérien relatif à l'élaboration du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Dunkerque-les-Moères ;

Vu la conférence entre services engagée le 30 novembre 2021 et close le 31 janvier 2022, ainsi que la saisine complémentaire opérée le 5 août 2022 ;

Vu le dossier d'enquête constitué en application de l'article D.242-3 du code de l'aviation civile ;

Vu la décision n° E23000004/59 du 16 janvier 2023 par laquelle le président du tribunal administratif de Lille a procédé à la désignation d'un commissaire enquêteur ;

Considérant que le commissaire enquêteur a été consulté sur les modalités de déroulement de l'enquête ;

Sur proposition du sous-préfet de Dunkerque ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Il sera procédé du **lundi 15 mai 2023 à 9h00** au **jeudi 1^{er} juin 2023 à 17h30 inclus**, soit une durée de 18 jours consécutifs, sur le territoire de la commune de Ghyvelde-les-Moères, à une enquête publique préalable à l'instauration du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Dunkerque-les-Moères.

Le siège de l'enquête se trouvera en mairie de Ghyvelde-les-Moères (145bis rue nationale – 59254 Ghyvelde-les-Moères).

Article 2 – Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Lille pour conduire l'enquête est M. Patrick CHLEBOWSKI, retraité de Gendarmerie.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Ghyvelde-les-Moères :

- le **lundi 15 mai 2023 de 9h00 à 12h00**
- le **jeudi 25 mai 2023 de 9h00 à 12h00**
- le **jeudi 1^{er} juin 2023 de 14h30 à 17h30**

Article 3 – Par décision motivée, le commissaire enquêteur pourra, après information au préfet du Nord, prolonger l'enquête pour une durée maximale de quinze jours.

Article 4 – L'avis d'enquête sera publié, huit jours au moins avant le début de celle-ci et pendant toute sa durée par voie d'affichage et, éventuellement, par tous autres procédés à la diligence de Monsieur le Maire de Ghyvelde-les-Moères, sur les panneaux officiels de la mairie et, éventuellement, dans d'autres lieux fréquentés par le public.

L'accomplissement de ces mesures de publicité sera constaté par un certificat daté et signé du maire de Ghyvelde-les-Moères, ou de l'un de ses représentants.

Cet avis sera également publié, par mes soins, huit jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux diffusés dans le département du Nord.

Il sera consultable :

– sur le site internet registre-dematerialise à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4638> ;

– sur le site internet de la préfecture du Nord à l'adresse suivante : <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/Consultations-publiques>

Article 5 – Un exemplaire du dossier d'enquête unique et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés dans les locaux de la mairie de Ghyvelde-les-Moères (145bis rue nationale – 59254 Ghyvelde-les-Moères).

Le dossier sera par ailleurs accessible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4638>.

Le public pourra prendre connaissance des caractéristiques du projet et consigner éventuellement, avec son propre stylo, ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet, pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier sera parallèlement accessible gratuitement sur un poste informatique à l'accueil de la mairie de Ghyvelde -les-Moères.

Les observations et propositions pourront également être adressées du **lundi 15 mai 2023 à 9h00 au jeudi 1^{er} juin 2023 à 17h30** par courriel à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-4638@registre-dematerialise.fr et par courrier postal à l'adresse suivante : « Mairie de Ghyvelde—les-Moères - 145bis rue nationale – 59254 Ghyvelde-les-Moères – à l'attention de M. le commissaire enquêteur ».

Toutes les observations et propositions reçues dans le délai précité seront annexées au registre d'enquête. Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/4638>.

La gestion quotidienne des actes relatifs à l'enquête (consultation dossier, gestion du registre, réception documents, communication des dépositions au commissaire enquêteur, etc.) ainsi que la mise en œuvre des mesures barrières et de distanciation seront assurées par les gestionnaires des lieux.

Toute personne physique ou morale concernée pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du sous-préfet de Dunkerque, bureau des relations avec les collectivités territoriales, 27, rue Thiers 59386 Dunkerque cedex.

Article 6 - Toute information complémentaire relative au projet pourra être obtenue auprès de :
M. Laurent BRETON
Délégué de l'aviation civile Hauts-de-France Nord
Aérodrome de Lille Lesquin
CS 60429 – 59814 Lesquin Cedex
03 20 16 18 01 – laurent.breton@aviation-civile.gouv.fr

Article 7 – A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête unique sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Le dossier d'enquête devra être conservé en mairie.

Le commissaire enquêteur transmettra au préfet du Nord (sous-préfecture de Dunkerque), dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le registre et les pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Lille.

Article 8 – Dès réception, copies du rapport et des conclusions seront adressées par le préfet du Nord à la direction générale de l'aviation civile et au maire de Ghyvelde-les-Moères.

Ces documents seront mis en ligne sur le site internet registre-dematerialise et sur le site internet de la préfecture du Nord (aux adresses mentionnées à l'article 4 du présent arrêté). Ils seront également tenus à la disposition du public dans les locaux de la mairie de Ghyvelde-les-Moères et de la sous-préfecture de Dunkerque pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur en adressant sa demande écrite à Monsieur le sous-préfet de Dunkerque – bureau des relations avec les collectivités territoriales – 27, rue Thiers – CS 56535 – 59386 Dunkerque cedex.

Article 9 – Au terme de l'enquête publique, le plan de servitudes aéronautiques de dégagement pourra être instauré par arrêté ministériel.

Article 10 – Le présent arrêté sera notifié au maire de Ghyvelde-les-Moères. Une copie sera adressée au commissaire enquêteur.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Article 11 – Le sous-préfet de Dunkerque, le directeur de la sécurité de l'aviation civile du Nord, le maire de Ghyvelde-les-Moères ainsi que le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 19 avril 2023

Pour le préfet, et par délégation,
la secrétaire générale



Fabienne DECOTTIGNIES

VADE MECUM DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR L'ELABORATION DU PLAN DE SERVITUDES AERONAUTIQUES DE L'AERODROME DE DUNKERQUE-LES MOËRES A GHYVELDE

Le commissaire enquêteur attire l'attention des personnes en charge de l'accueil du public et de la gestion des documents de l'enquête publique relative à l'enquête publique portant sur l'élaboration du Plan de Servitudes Aéronautiques de l'aérodrome de Dunkerque – Les Moères **sur l'importance du respect des consignes** ci-dessous énoncées, garantes du bon déroulement de l'enquête permettant ainsi d'éviter tout recours contentieux. Lors du passage du commissaire enquêteur pour vérification de l'affichage, elles seront rappelées et commentées. **Ce document ainsi que les coordonnées du commissaire enquêteur, les courriers d'envoi et le certificat d'affichage ne sont pas à mettre à disposition du public.**

Le commissaire enquêteur remercie d'avance chaque acteur pour le sérieux et la rigueur dont ils feront preuve dans l'application de ces consignes.

Affichage de l'avis d'enquête publique

Il doit être obligatoirement procédé à l'affichage de l'avis de l'enquête publique sur le territoire de la commune et dans la mairie 8 jours au moins avant le début de l'enquête publique, soit au plus tard le **mardi 9 mai 2023.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, soit du lundi 15 mai 2023 à 09H00 au jeudi 1^{er} juin 2023 à 17H30, Monsieur le maire devra veiller à ce que l'affichage soit correctement assuré (lisibilité, absence de dégradations). Cet affichage doit être maintenu pendant toute la durée de l'enquête publique, soit jusqu'au **jeudi 1^{er} juin 2023 inclus.**

Il est demandé de :

- ne pas mettre les documents de l'enquête publique à disposition du public avant la date d'ouverture de l'enquête publique,
- faire procéder chaque jour par les services municipaux au contrôle de l'affichage,
- conserver un exemplaire de l'avis d'enquête publique qui sera utilisé en cas de détérioration,
- certifier par le maire ou un adjoint ayant délégation de signature, au moment de la clôture de l'enquête, de la continuité de l'affichage en mairie du premier au dernier jour d'affichage (certificat d'affichage à compléter et à signer). Il sera également explicité sur le certificat d'affichage l'ensemble des dispositions prises par la commune pour assurer la publicité de l'enquête (radio, panneaux lumineux, affichage, courriers toutes boîtes, bulletins municipaux, site Internet...). Il est rappelé que toute publicité relative à l'enquête publique réalisée par la commune doit reprendre toutes les informations de l'avis d'enquête, et non simplement mentionner les dates de permanences en mairie.

Permanences et registres d'enquête

Des permanences seront tenues en mairie de Ghyvelde comme figurant dans l'arrêté réglementaire d'ouverture d'enquête publique et dans l'avis d'enquête publique aux dates et heures suivantes :

- Lundi 15 mai 2023 de 09H00 à 12H00
- Jeudi 25 mai 2023 de 09H00 à 12H00
- Jeudi 1^o juin 2023 de 14H30 à 17H30

Pendant toute la durée de l'enquête, il est demandé sous l'autorité du maire de :

- Mettre à disposition le dossier d'enquête publique ainsi que le registre, dans un lieu équipé pour l'accueil du public,
- Mettre à la disposition du commissaire enquêteur une salle, autant que faire se peut accessible aux personnes à mobilité réduite, pour les permanences conformément à l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique, équipée d'un bureau, d'un téléphone, et si possible d'un accès à Internet et aux documents relatifs au cadastre,
- Maintenir les horaires habituels d'ouverture de la mairie,
- Vérifier chaque jour que les dossiers soient bien attachés et non détériorés,
- **Faire, chaque soir d'ouverture au public, une copie des nouvelles annotations portées au registre dans la journée et la transmettre par voie électronique au commissaire enquêteur**
- Placer le registre dans un endroit sûr en dehors des heures d'ouverture au public,
- Quand le registre d'enquête est plein il est possible de rajouter des pages supplémentaires cotées qui seront paraphées par le commissaire enquêteur,
- **En cas de réception de courriers adressés au commissaire enquêteur, les ouvrir et les annexer au registre d'enquête (version papier) mais aussi en transmettre une version numérique au commissaire enquêteur**
- En cas de réception de courriers adressés au maire relatif à l'enquête publique, prévenir l'expéditeur qu'il doit s'adresser directement au commissaire enquêteur et en informer celui-ci dans les meilleurs délais,
- Faire part de tous incidents ou questionnements éventuels relatifs à l'organisation de l'enquête publique au commissaire enquêteur.
- Les observations du public faites sur le registre dématérialisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/4638>) ou faite par inscription à l'adresse courriel (enquete-publique-4638@registre-dematerialise.fr) seront annexées au registre d'enquête par le commissaire enquêteur.

Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai d'enquête publique, il est demandé de :

- Selon les nouvelles dispositions de l'article. R. 123-18 du Code de l'Environnement la clôture du registre d'enquête sera effectuée par le commissaire enquêteur et non plus par le maire.(Décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011, en vigueur depuis le 1^{er} juin 2012)
- Le registre d'enquête, accompagné de ses annexes, et le certificat d'affichage, seront repris par le commissaire enquêteur à la clôture de l'enquête publique, soit le jeudi 1^o juin 2023 à 17H30, le dossier d'enquête sera conservé en mairie.

COORDONNÉES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Nom	Fonction	Téléphone Mobile	Courriel
CHLEBOWSKI Patrick	Commissaire enquêteur	06.20.37.35.09	chlebowski.patrick@orange.fr

RAPPEL IMPORTANT :

Dans un souci de confidentialité il vous est demandé de ne pas communiquer ces numéros au public, ni de joindre ce document au dossier d'enquête accessible au public.

Il s'agit d'un document à destination exclusive du personnel d'accueil des mairies.

VERIFICATION DE L’AFFICHAGE ET SIGNATURE DU DOSSIER D’ENQUETE PUBLIQUE

Nous soussigné, CHLEBOWSKI, Patrick, commissaire enquêteur, nommé décision n° : E23000004/59 en date du 17 janvier 2023 de Monsieur Président du Tribunal Administratif de Lille.

Le mercredi 9 mai 2023 de 15 heures 00 à 16 heures 30 nous nous transportons afin de vérifier dans la commune de Ghyvelde la réalité de l'affichage obligatoire dans le cadre de l'enquête publique portant sur l'élaboration du plan de servitudes aéronautiques de l'aérodrome de Ghyvelde – Les Moères.

Nous constatons que l’affichage est présent et visible de l’extérieur au public en mairie de Ghyvelde et en mairie annexe Des Moères.

Cependant sur les lieux même de l’enquête, à savoir l’aérodrome Des Moères, nous constatons qu’il n’existe aucun affichage. Lors de la signature du dossier d’enquête en mairie de Ghyvelde le même jour, Monsieur RAMET, directeur général des services nous fait savoir qu’un retard est intervenu dans l’affichage à l’aérodrome et que celui-ci sera effectif dès le 10 mai 2023.

Lors de notre première permanence le 15 mai 2023 nous avons effectivement pu constater que l’affichage de l’avis d’enquête avait été réalisé.

L'ensemble des pièces constituant le dossier d'enquête mis à la disposition du public a été paraphé par nous. Les pages du dossier ont été vérifiées et signées.

Le registre d'enquête a été côté et paraphé. Au cours de l'enquête, dès la parution des articles de presse annonçant l'enquête publique, nous avons joint au registre d'enquête une copie des ces articles de presse.



Nous constatons que l'affichage est effectif, visible du public sur la porte **d'entrée de la mairie de Ghyvelde**



Nous constatons que l'affichage est effectif, visible du public sur la **porte d'entrée de la mairie annexe Des Moères**



Lors de notre première permanence le 15 mai 2023 nous constatons que l'affichage est effectif, visible du public sur la **porte d'entrée des locaux de l'aérodrome Des Moères.**



Fait et clos à ZUYTPEENE, le 15 mai 2023

Le commissaire enquêteur
CHLEBOWSKI, Patrick

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Chlebowski'.

CAEN

Ulric MAES, son fils et Delphine LELIÈVRE, sa compagne, Arven, Beren, Lorien ses petits-enfants, les familles MAES et Jacques LE SEIGNEUR, toute sa famille, ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Bernard MAES

survenu le vendredi 28 avril 2023, à l'âge de 93 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée jeudi 4 mai 2023, à 14 h 30, en l'église Saint-Gilles Abbaye aux Dames à Caen.

Cet avis tient lieu de faire-part.
Condoléances sur www.pompes-funebres-caen.fr

PF Adam Caen 02 31 25 49 83

CAUDRY

Henri VAN DE WÈGHE, son époux,
Bruno et Marie VAN DE WÈGHE-DECOLLE,
Béatrice et Stéphane CORNU-VAN DE WÈGHE, ses enfants,
Elodie DE GRAEF,
Laura et Jérémie MANOUVIER VAN DE WÈGHE,
Fanny et Fabien KRUPA-DE GRAEF,
Florence VAN DE WÈGHE,
Lou VAN DE WÈGHE, et Thomas SCHMUTZ, ses petits-enfants,
Ambroise, Louana, Nathéo, ses arrière-petits-enfants,
Steur Thérèse VAN DE WÈGHE,
Marie-Françoise et Germain DEKYNDT-VAN DE WÈGHE,
et leurs enfants et petits-enfants,
Marc et Danielle VAN DE WÈGHE-BALLOIS,
et leurs enfants et petite-fille,
Jean-Marie et Marie VAN DE WÈGHE-DUCARIN,
et leurs enfants et petits-fils,
Luc VAN DE WÈGHE, et Françoise SEMELLAZ,
et leurs enfants et petits-enfants,
ses beaux-frères et belles-sœurs,
ses neveux et nièces,

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Henri VAN DE WÈGHE
née Monique LIÉNARD

survenu le lundi 1er mai 2023 à l'âge de 87 ans.

Ses obsèques religieuses seront célébrées le samedi 6 mai 2023, à 10 heures, en la Basilique Sainte-Maxellonde de Caudry, suivies de l'inhumation au nouveau cimetière de Caudry, dans le caveau dudit lieu.
Région à la Basilique à 9 h 45.

Dans l'attente des funérailles, Madame Monique VAN DE WÈGHE repose au complexe funéraire de Caudry, 29, rue Aristide Briand où la famille recevra les visites ces jeudi 4 et vendredi 5 mai 2023, de 15 heures à 18 heures.

Pompes Funèbres Municipales ☎ 03.27.85.03.32
67, rue Aristide-Briand - 59540 CAUDRY

LA CHAPELLE D'ARMENTIÈRES

Anne-Marie GRAMMONT
née COQUANT
veuve de Adolphe GRAMMONT

nous a quittés le lundi 1er mai 2023, à l'âge de 97 ans.

Dans l'attente de ses funérailles, Anne-Marie repose au salon funéraire 8, rue Gambetta à Armentières. Visites de 9 à 18 heures. La famille sera présente jeudi et vendredi de 15 heures à 18 heures.

La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 6 mai 2023, à 10 heures, en l'église Immaculée Conception à Wez-Macquart (La Chapelle d'Armentières), suivie de l'inhumation au cimetière dudit lieu.

Assemblée à l'église à 9 h 45.

De la part de

Michèle et Pierre GALAND-GRAMMONT,
Gilles et Agnès GRAMMONT-DELEMOITTE, ses enfants,
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Service Funéraire TRAISNEL
8 rue Gambetta - 59280 ARMENTIÈRES - 03 20 48 21 21

LÉGALES

Tarifification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarifification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

DISSOLUTIONS/LIQUIDATIONS/CESSATIONS

HOSQUET

Société civile immatriculée en liquidation au capital de 1 000 euros
Siège social : 42 rue de Verdun 59160 LOMME
Siège de liquidation : 42 rue de Verdun 59160 LOMME
RCS LILLE : 802 866 569

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 mars 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 mars 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Gilles HOSSPIED, demeurant 42 rue de Verdun 59160 LOMME, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquiescer le passif, et lui autoriser à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 42 rue de Verdun 59160 LOMME. Les actes et péages relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Lille, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le Liquidateur

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES

PRÉFET
DU NORD

Libre
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installation du plan de servitudes aéronautiques de dégagement - aéroport de Dunkerque-les-Moères (situé à Ghyvelde-les-Moères)
présenté par la Direction générale de l'aviation civile

Par arrêté préfectoral, le préfet du Nord a prescrit une enquête publique portant sur l'installation du plan de servitudes aéronautiques (PSA) de dégagement de l'aéroport de Dunkerque-les-Moères, situé à Ghyvelde-les-Moères, établi par la direction générale de l'aviation civile (DGAC).

Le public est informé qu'il sera procédé du lundi 15 mai 2023 à 9h00 au jeudi 17 juin 2023 à 17h30, soit une durée de 16 jours consécutifs, sur le territoire de la commune de Ghyvelde-les-Moères, à une enquête publique préalable à l'installation du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aéroport de Dunkerque-les-Moères. Le siège de l'enquête se trouvera en mairie de Ghyvelde-les-Moères (145bis rue nationale - 59254 Ghyvelde-les-Moères).

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Lille pour conduire l'enquête est M. Franck CHELOWSKI, retraité de Gendarmerie. Il se trouvera à la disposition du public en mairie de Ghyvelde-les-Moères, (145bis rue nationale - 59254 Ghyvelde-les-Moères).

• le lundi 15 mai 2023 de 9h00 à 12h00
• le mardi 16 mai 2023 de 9h00 à 12h00
• le jeudi 17 juin 2023 de 14h30 à 17h30

Un exemplaire du dossier d'enquête et un registre d'enquête à feuilles non mobiles, coté et noté par le commissaire enquêteur, seront déposés dans les locaux de la mairie de Ghyvelde-les-Moères (145bis rue nationale - 59254 Ghyvelde-les-Moères). Le dossier sera par ailleurs accessible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/638>.
Le public pourra prendre connaissance des caractéristiques du projet et consigner éventuellement, avec son propre style, ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet, pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Le dossier sera parallèlement accessible gratuitement sur un poste informatique à l'accueil de la mairie de Ghyvelde-les-Moères (145bis rue nationale - 59254 Ghyvelde-les-Moères).

Les observations et propositions pourront également être adressées du lundi 15 mai 2023 à 9h00 au jeudi 17 juin 2023 à 17h30 par courriel à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-638@registre-dematerialise.fr et par courrier postal à l'adresse suivante : « Mairie de Ghyvelde-les-Moères (145bis rue nationale - 59254 Ghyvelde-les-Moères) - À l'attention de monsieur le commissaire enquêteur ». Toutes les observations et propositions reçues dans le délai précisé seront annexées au registre d'enquête. Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/638>. Toute personne physique ou morale concernée pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du sous-préfet de Dunkerque, bureau des relations avec les collectivités territoriales, 27, rue Thiers 59388 Dunkerque cedex.

Tout renseignement complémentaire pourra être demandé auprès de la direction générale de l'aviation civile :

M. Laurent BRETON

Délégué de l'aviation civile Hauts-de-France Nord

Aéroport de Lille Lesquin

CS 60429 - 59914 Lesquin Cedex

03 20 16 16 01 - laurent.breton@aviation-civile.gouv.fr

Après l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmet à Monsieur le préfet du Nord, en qualité d'autorité chargée de coordonner et d'organiser l'enquête, ses rapport et conclusions motivés dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie de ces documents est adressée simultanément à Monsieur le président du tribunal administratif de Lille.

L'avis d'enquête est également publié sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/Consultations-publiques>); et sur le site internet registre-dematerialise à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/638>.

Les rapport et conclusions motivés émis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Ghyvelde-les-Moères, où s'est déroulée l'enquête, et à la sous-préfecture de Dunkerque, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Pendant la même période, la préfecture du Nord les publiera sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/Consultations-publiques>).

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir, à leurs frais, communication des rapport et conclusions motivés, auprès du sous-préfet de Dunkerque.
À l'issue de l'enquête publique, le plan de servitudes aéronautiques de dégagement pourra être instauré par arrêté ministériel.

Fait à Lille,
Pour le préfet, et par délégation,
la secrétaire générale,
Fabienne DECOTIGNIES

PRÉFET DU NORD
PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSÉES, DE L'UTILITÉ PUBLIQUE
ET DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PARCELLAIRE
COMPLÉMENTAIRE

SOCIÉTÉ CANAL SEINE NORD EUROPE
COMMUNES DU PAS-DE-CALAIS : BOURLON, HAYNINCOURT, HERMES,
MARQUION, RUYAUCOURT, SAUCHY-LESTREE ET YTRES (PAS-DE-
CALAIS), AUBENCHEUL-AU-BAC, HAYNINCOURT, MOEVURES (NORD), pendant 18
jours consécutifs, du 16 mai au 2 juin 2023 inclusivement, concernant le projet de Canal
Seine Nord Europe
COMMUNES DU NORD : AUBENCHEUL-AU-BAC, HAYNINCOURT, MOEVURES

PROJET CANAL SEINE NORD EUROPE

Le public est prévenu, qu'en application du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et en exécution d'un arrêté préfectoral du 6 avril 2023, une enquête parcellaire complémentaire aura lieu dans les communes de BOURLON, HAYNINCOURT, HERMES, MARQUION, RUYAUCOURT, SAUCHY-LESTREE, YTRES (PAS-DE-CALAIS), AUBENCHEUL-AU-BAC, HAYNINCOURT, MOEVURES (NORD), pendant 18 jours consécutifs, du 16 mai au 2 juin 2023 inclusivement, concernant le projet de Canal Seine Nord Europe.

Le Préfet du Pas-de-Calais est nommé préfet coordonnateur.
Monsieur Jacques DUC, retraité de la police nationale, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Ruyaucourt.
Pendant la période mentionnée ci-dessus, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête dans les mairies des communes susvisées aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Chaque commune sera destinataire du dossier comprenant un plan et un état parcellaire relatifs à son territoire. Les communes de Ruyaucourt et Aubencheul-au-Bac disposeront du dossier complet comprenant les états et plans parcellaires de l'ensemble des communes.

Les intéressés pourront consigner leurs observations sur le registre qui y sera ouvert à cet effet. Ils pourront également les adresser par correspondance, soit au commissaire enquêteur en mairie de Ruyaucourt, mairie siège d'enquête, soit aux mairies des communes susvisées qui les adresseront au registre déposé au sein de leurs mairies. Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public aux jours, lieux et horaires ci-dessous :

• le mardi 16 mai 2023 de 9h à 12h en mairie de Ruyaucourt,
• le lundi 22 mai 2023 de 14h à 17h en mairie d'Aubencheul-au-Bac,
• le vendredi 2 juin 2023 de 14h à 17h en mairie de Ruyaucourt.
À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours pour rendre son avis sur l'empêchement des ouvrages projetés et dresser le procès-verbal de l'opération après avoir entendu toutes personnes susceptibles de l'exprimer.

Libra MEMORIA par LA VOIX DU NORD

Plus qu'un simple référencement d'avis de décès en ligne, un espace dédié aux familles, à la mémoire de leurs proches disparus.

Arrêté du 27/12/2022
Tarif 2023 : 0,221€ HT/caractère

NordLittoral
MÉDIAS DE PROXIMITÉ HEBDOMADAIRES ET QUOTIDIEN GROUPE

Tarifs forfaitaires HT pour les constitutions des sociétés

- SA : 379 euros
- SAS : 189 euros
- SASU : 135 euros
- SNC : 210 euros
- SARL : 141 euros
- SARLU - EURL : 118 euros
- Société civile (excepté SCI) : 211 euros
- SCI : 181 euros

Constitution de GAEC :

- tarification au caractère
- Autres tarifs forfaitaires (sociétés commerciales)**
- dissolution : 146€ HT
- clôture de liquidation : 106€ HT
- Procédures collectives**
- jugement d'ouverture : 63€ HT
- jugement de clôture : 34€ HT
- Changement de nom patronymique 56€ HT**

LÉGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

AVIS ADMINISTRATIFS

CEVINOR
Société Coopérative Agricole
Route de Cartignies
59440 HAUT LIEU

CONVOCAZIONE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les adhérents de la Société Coopérative Agricole CEVINOR sont convoqués en nos locaux, route de Cartignies à HAUT LIEU 59440 le SAMEDI 20 MAI 2023 à 09H 00 à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration
- Rapport financier
- Rapport des Commissaires aux Comptes
- Approbation des comptes de l'exercice 2022 et quitus aux Administrateurs
- Constatation du Capital Social
- Renouvellement statutaire du Conseil d'Administration
- Affectation du résultat

Les adhérents pourront prendre connaissance, au siège administratif de la Coopérative, des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ainsi que des comptes de l'exercice 2022.

Le Président
Jean-Luc BERNARD

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

DISSOLUTIONS/LIQUIDATIONS/CESSATIONS

SMC FORMULATION

SAS en liquidation au capital de 500 €
siège social sis 755 Rue Longue, 59450 SIN LE NOBLE
siège de liquidation sis 1151 rue Maurice Ravel, 59182 MONTIGNY EN OSTREVENT
RCS DOUAI 801 542 119

Par décisions du 31/12/2022, l'associé unique statuant au vu du rapport du Liquidateur a approuvé les comptes de liquidation datés du 31/05/2022, donné quitus au Liquidateur M. Gilles SZUSTAKOWSKI et déchargé ce dernier de son mandat, décidé la répartition du produit net de la liquidation et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Comptes de liquidation déposés au Greffe du TC DOUAI. RCS DOUAI. Pour avis

LE SAVIEZ-VOUS ?



Avec **actulegales.fr**, vous consultez GRATUITEMENT les annonces légales de moins d'un an



Actulegales.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

ENQUÊTES PUBLIQUES


**PRÉFET
DU NORD**
*Liberté
Égalité
Fraternité*
Préfecture du NORD

Avis d'enquête publique

Installation du plan de servitudes aéronautiques de dégagement - aéroport de Dunkerque-les-Moères (situé à Ghyvelde-les-Moères) présenté par la Direction générale de l'aviation civile

Par arrêté préfectoral, le préfet du Nord a prescrit une enquête publique portant sur l'installation du plan de servitudes aéronautiques (PSA) de dégagement de l'aéroport de Dunkerque-les-Moères, situé à Ghyvelde-les-Moères, établi par la direction générale de l'aviation civile (DGAC).

Le public est informé qu'il sera procédé du **lundi 15 mai 2023 à 9h00 au jeudi 1er juin 2023 à 17h30**, soit une durée de 18 jours consécutifs, sur le territoire de la commune de Ghyvelde-les-Moères, à une enquête publique préalable à l'installation du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aéroport de Dunkerque-les-Moères.

Le siège de l'enquête se trouvera en mairie de Ghyvelde-les-Moères (145bis rue nationale - 59254 Ghyvelde-les-Moères).

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Lille pour conduire l'enquête est M. Patrick CHLEBOWSKI, retraité de Gendarmerie. Il se tiendra à la disposition du public en mairie de Ghyvelde-les-Moères, (145bis rue nationale - 59254 Ghyvelde-les-Moères) :

- le **lundi 15 mai 2023 de 9h00 à 12h00**
- le **jeudi 25 mai 2023 de 9h00 à 12h00**
- le **jeudi 1er juin 2023 de 14h30 à 17h30**

Un exemplaire du dossier d'enquête et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés dans les locaux de la mairie de Ghyvelde-les-Moères (145bis rue nationale - 59254 Ghyvelde-les-Moères). Le dossier sera par ailleurs accessible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4638>.

Le public pourra prendre connaissance des caractéristiques du projet et consigner éventuellement, avec son propre stylo, ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet, pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Le dossier sera parallèlement accessible gratuitement sur un poste informatique à l'accueil de la mairie de Ghyvelde-les-Moères (145bis rue nationale - 59254 Ghyvelde-les-Moères).

Les observations et propositions pourront également être adressées du lundi 15 mai 2023 à 9h00 au jeudi 1er juin 2023 à 17h30 par courriel à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-4638@registre-dematerialise.fr et par courrier postal à l'adresse suivante : « Mairie de Ghyvelde-les-Moères (145bis rue nationale - 59254 Ghyvelde-les-Moères) - A l'attention de monsieur le commissaire enquêteur ». Toutes les observations et propositions reçues dans le délai précité seront annexées au registre d'enquête. Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/4638>. Toute personne physique ou morale concernée pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du sous-préfet de Dunkerque, bureau des relations avec les collectivités territoriales, 27, rue Thiers 59386 Dunkerque cedex.

Tout renseignement complémentaire pourra être demandé auprès de la direction générale de l'aviation civile :

M. Laurent BRETON
Délégué de l'aviation civile Hauts-de-France Nord
Aéroport de Lille Lesquin
CS 60429 - 59814 Lesquin Cedex
03 20 16 18 01 - laurent.breton@aviation-civile.gouv.fr

Après l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmet à Monsieur le préfet du Nord, en qualité d'autorité chargée de coordonner et d'organiser l'enquête, ses rapport et conclusions motivées dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie de ces documents est adressée simultanément à Monsieur le président du tribunal administratif de Lille.

L'avis d'enquête est également publié sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/Consultations-publiques>); et sur le site internet registre-dematerialise à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/4638>.

Les rapport et conclusions motivées émis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Ghyvelde-les-Moères, où s'est déroulée l'enquête, et à la sous-préfecture de Dunkerque, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Pendant la même période, la préfecture du Nord les publiera sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/Consultations-publiques>). Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir, à leurs frais, communication des rapport et conclusions motivées, auprès du sous-préfet de Dunkerque.

À l'issue de l'enquête publique, le plan de servitudes aéronautiques de dégagement pourra être instauré par arrêté ministériel.

Fait à Lille, le **...**/2023
Pour le préfet, et par délégation,
la secrétaire générale,

Fabienne DECOTTIGNIES



Restez connecté avec votre actu

publiez vos titres habilités
de parution vous

annonce-legale-express.fr

Besoin d'aide ?

Notre équipe spécialisée dans la rédaction d'annonces légales, vous conseille

NordLittoral GROUPE
MÉDIAS de proximité hebdomadaires et quotidien

04 50 71 16 16

legales@nordlittoral.fr

PROCÉDURES ADAPTÉES DE +90 000 EUROS



7 Place Darigny
59610 FOURMIES

AVIS RECTIFICATIF

ANOR
Rue Pasteur
Construction d'une micro-crèche (hors travaux de VRD)
En délégation de Maitrise d'ouvrage au nom et pour le compte de la Commune

Pouvoir adjudicateur : L'AVESNOISE - Service Développement - 7 Place Darigny - 59610 FOURMIES
Numéro de publication au BOAMP : 23-50643
Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur : 2023SDMC
Adresse URL du profil d'acheteur : <https://sisa.lavesnoise.fr/marches-publics.com>
Durée du marché : 17 mois
Objet du marché : ANOR - Rue Pasteur - Construction d'une micro-crèche (hors travaux de VRD) - En délégation de Maitrise d'ouvrage au nom et pour le compte de la commune
Code(s) CPV : 45000000-7
Objet de la modification : Date de retour des offres repoussée suite à la modification du dossier de consultation
Nouvelle date de remise des offres : le 22 mai 2023 à 12 heures
Procédure de passation : Procédure Adaptée en application du Code de la Commande Publique.
Date d'envoi à la publication : le 10/05/2023



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE GRAND HAINAUT (SIGH)
M. PIERRE TONNEAU - Président du Directoire
40 BOULEVARD SALLY
59300 VALENCIENNES
Tél : 03 27 14 80 00
SIRET 54880036200010
Référence acheteur : REL BEUVRAGES 26
L'avis implique un marché public.
Objet : **RELANCE BEUVRAGES - CONSTRUCTION DE 26 LOGEMENTS - RUE GRESSIEZ ET PLACE ROUSSEAU**
Procédure : Procédure adaptée
Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui
Lot N° 01 - GROS ŒUVRE
Lot N° 03 - COUVERTURE
Lot N° 04 - BARDAGE BOIS
Lot N° 05 - MENUISERIES EXTÉRIEURES
Lot N° 06 - PLÂTRERIE DOUBLAGE
Lot N° 07 - MENUISERIES INTÉRIEURES
Lot N° 09 - SOLS SOLIPLES
Lot N° 10 - PEINTURE
Lot N° 11 - PLUMBERIE/CHAUFFAGE/VENTILATION
Lot N° 12 - ÉLECTRICITÉ
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (réglement de la consultation, lettre d'intention ou document descriptif).
Remise des offres : 12/06/23 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 10/05/2023
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Cette consultation bénéficie du Service DJUME.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info>

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installation du plan de servitudes aéronautiques de dégagement - aérodrome de Dunkerque-les-Moères (situé à Ghyvelde-les-Moères) présenté par la Direction générale de l'aviation civile

Par arrêté préfectoral, le préfet du Nord a prescrit une enquête publique portant sur l'installation du plan de servitudes aéronautiques (PSA) de dégagement de l'aérodrome de Dunkerque-les-Moères, situé à Ghyvelde-les-Moères, établi par la direction générale de l'aviation civile (DGAC).

Le public est informé qu'il sera procédé du **lundi 15 mai 2023 à 9h00 au jeudi 1er juin 2023 à 17h30**, soit une durée de 18 jours consécutifs, sur le territoire de la commune de Ghyvelde-les-Moères, à une enquête publique préalable à l'installation du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Dunkerque-les-Moères. Le siège de l'enquête se trouvera en mairie de Ghyvelde-les-Moères (145bis rue nationale - 59254 Ghyvelde-les-Moères).

Un commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Lille pour conduire l'enquête est M. Patrick CHLEBOWSKI, retraité de Gendarmerie. Il se tiendra à la disposition du public en mairie de Ghyvelde-les-Moères, (145bis rue nationale - 59254 Ghyvelde-les-Moères).

Le **lundi 15 mai 2023 de 9h00 à 12h00**
Le **jeudi 25 mai 2023 de 9h00 à 12h00**
Le **jeudi 1er juin 2023 de 14h30 à 17h30**

Un exemplaire du dossier d'enquête et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés dans les locaux de la mairie de Ghyvelde-les-Moères (145bis rue nationale - 59254 Ghyvelde-les-Moères). Le dossier sera par ailleurs accessible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4638>.

Le public pourra prendre connaissance des caractéristiques du projet et consigner éventuellement, avec son propre stylo, ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet, pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Le dossier sera parallèlement accessible gratuitement sur un point informatique à l'accueil de la mairie de Ghyvelde-les-Moères (145bis rue nationale - 59254 Ghyvelde-les-Moères).

Les observations et propositions pourront également être adressées du lundi 15 mai 2023 à 9h00 au jeudi 1er juin 2023 à 17h30 par courriel à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-4638@registre-dematerialise.fr et par courrier postal à l'adresse suivante : « Mairie de Ghyvelde-les-Moères (145bis rue nationale - 59254 Ghyvelde-les-Moères) ». À l'attention de monsieur le commissaire enquêteur ». Toutes les observations et propositions reçues dans le délai précité seront annexées au registre d'enquête. Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/4638>. Toute personne physique ou morale concernée pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du sous-préfet de Dunkerque, bureau des relations avec les collectivités territoriales, 27, rue Thiers 59386 Dunkerque cedex.

Tout renseignement complémentaire pourra être demandé auprès de la direction générale de l'aviation civile :
M. Laurent BRETON
Délégué de l'aviation civile Hauts-de-France Nord
Aérodrome de Lille Lesquin
CS 88409 - 59614 Lesquin Cedex
03 20 16 18 01 - laurent.bretton@aviation-civile.gouv.fr

Après l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmettra à Monsieur le préfet du Nord, en qualité d'autorité chargée de coordonner et d'organiser l'enquête, ses rapport et conclusions motivés dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie de ces documents est adressée simultanément à Monsieur le président du tribunal administratif de Lille.

L'avis d'enquête est également publié sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/Consultations-publiques>), et sur le site internet registre-dematerialise à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/4638>.

Les rapport et conclusions motivés émis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Ghyvelde-les-Moères, où s'est déroulée l'enquête, et à la sous-préfecture de Dunkerque, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Pendant la même période, la préfecture du Nord les publiera sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/Consultations-publiques>). Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir, à leurs frais, communication des rapport et conclusions motivés, auprès du sous-préfet de Dunkerque.

A l'issue de l'enquête publique, le plan de servitudes aéronautiques de dégagement pourra être inséré par arrêté ministériel.

Fait à Lille,
Pour le préfet, et par délégation,
Le secrétaire général,
Fabienne DECOTIGNIES



“ Quand une famille se retrouve confrontée à l'épreuve du deuil, nous proposons systématiquement la diffusion d'un avis de décès dans la presse et sur le site libramemoria.com.

Au-delà d'informer facilement et très largement la communauté de la disparition de cet être cher, cette solution permet de recueillir des hommages et des condoléances.

Ce service est très apprécié des familles qui y voient un véritable espace de recueillement ”

Pompes Funèbres SZAMWEBER

www.libramemoria.com



POURQUOI PUBLIER UN AVIS DE DÉCÈS

Pas facile de rédiger l'avis de décès à un moment où l'on est submergé par l'émotion. La machine administrative et l'organisation de la cérémonie ajoutent encore au stress de la douleur et nous font perdre un temps précieux que nous aimerions consacrer au recueillement. Nous voulons dire adieu à la personne disparue et entamer le processus de deuil. Trouver les premiers mots pour parler d'elle, se souvenir de tout ce qu'elle a pu accomplir, rechercher des photos, des expressions, des attitudes... Nous n'en avons forcément pas la force. Les professionnels des services nécrologiques des journaux ou les pompes funèbres étant là aussi

LE CONTENU DE L'ANNONCE

d'une aide précieuse pour vous aider dans la rédaction. Il est important de mentionner le nom et le prénom complet de la personne, ceux de son conjoint, de ses enfants et de ses petits-enfants, son lieu de résidence, la date et le lieu de son décès ainsi que le lieu et l'heure de la cérémonie. Il est possible de faire publier une photographie, soit en noir et blanc, soit en couleur, au format indiqué par le journal. Les proches qui rédigent l'avis de décès peuvent écrire un hommage au défunt, en mettant l'accent sur ce qui a jalonné sa vie, passions, récompenses obtenues... c'est rendre un précieux hommage à sa mémoire.



www.libramemoria.fr

Photos: net.commercial

**Compte-rendu de la 1^o réunion du 29 mars 2023
en Sous-préfecture de DUNKERQUE**

ANNEXE

Commissaire enquêteur :
Patrick CHLEBOWSKI commissaire enquêteur

Sous-préfecture de DUNKERQUE :
Madame VENOT, Isabelle, Cheffe du Bureau des Relations avec les Collectivités Territoriales.

Direction Générale de l'Aviation civile :
Monsieur BRETON, Laurent, Délégué de l'Aviation Civile Hauts de France Nord

Diffusion : intéressé(e)s et rapport d'enquête publique

Ordre du jour : Premier contact avec organisateur de l'enquête publique et porteur du projet – Présentation du projet – Préparation arrêté préfectoral et avis presse – Organisation de l'enquête publique – Permanences.

Réunion de 10H00 à 10H45 – Monsieur BRETON :

- Présentation du dossier.
- Explications sur les buts et utilités du plan de servitude aéronautique.
- Explications techniques sur les installations concernées, sur les servitudes aéronautiques de dégagement, sur les trouées d'atterrissage et de décollage et sur l'application du plan de servitudes aéronautiques.
- Liste des obstacles recensés : au nombre de trois en bordure de la RD.947 alors que le dossier en mentionne quatre (vraisemblablement une coquille).
- Demande de visite des lieux, Monsieur BRETON organisera cette visite avec le "résident de l'aéro-club à une date à définir.

Réunion de 10H45 à 12H00 – Madame VENOT

- Préparation de l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique : mention devant figurer dans l'arrêté :
- lieux d'accès au dossier par le public : mairie de Ghyvelde
 - adresse du site internet où le dossier numérique sera consultable : site de la Préfecture
 - adresse internet dédiée où le public pourra faire des observations : à voir avec registre dématérialisé
 - adresse postale où les observations pourront être transmises par courrier au commissaire enquêteur : mairie de Ghyvelde
 - rappel des mesures COVID
 - nom de la personne pouvant être contactée téléphoniquement pour donner au public des informations sur le dossier : Monsieur BRETON de la DGAC

- publication dans la presse de l'avis d'enquête publique, affichage de l'avis d'enquête publique
- insertion au dossier d'enquête publique des avis rendus lors de la conférence inter services
- contact avec autorités Belges : une partie de la limite de servitude et de limite de surface de décollage étant située sur le territoire Belge
- rencontre dans les 8 jours de la clôture de l'enquête publique pour remise de la synthèse des observations

→ Organisation de l'enquête publique :

- Publication dans la presse dans deux journaux (Voix du Nord et L'Indicateur des Flandres ou le Journal des Flandres) semaines 18 et 20 (mai 2023)
- Affichage de l'avis d'enquête publique : en mairie de Ghyvelde, en mairie annexe des Moères et à l'entrée de l'aérodrome
- Duré de l'enquête publique : du lundi 15 mai 2023 à 09H00 au jeudi 1^{er} juin 2023 à 17H30, soit 18 jours
- Permanences
 - Lundi 15 mai 2023 de 09H00 à 12H00
 - Jeudi 25 mai 2023 de 09H00 à 12H00
 - Jeudi 1^{er} juin 2023 de 14H30 à 17H30

Registre d'enquête publique : il sera mis en place un registre dématérialisé, vraisemblablement la société PREAMBULES ainsi qu'un registre papier au siège de l'enquête publique qui a été fixé en mairie de Ghyvelde.

→ Affichage terminé pour la semaine 18, vérification de l'affichage prévue le 2 mai 2023.

→ Affichage sur les lieux concernés décrits ci-dessus.

→ Personne pouvant être contactée par le public pour le recueil de renseignements sur le dossier :

Monsieur Laurent, BRETON

Délégué de l'Aviation Civile Hauts de France Nord

Aérodrome de Lille Lesquin

CS 60429 – 59814 Lesquin Cedex

Tél : 03-20-16-18-01 – laurent.breton@aviation-civile.gouv.fr

Prochaines réunions:

- Visite des lieux avec Président de l'aéro-club jeudi 13 avril 2023 à 16H00

- Vérification de l'affichage et signature du dossier d'enquête publique et du registre d'enquête mardi 2 mai 2023 à/c de 09H00

Commissaire enquêteur :

Patrick CHLEBOWSKI commissaire enquêteur

Direction Générale de l'Aviation civile :

Madame LAYDIER, Amandine, inspectrice de surveillance de la Délégation Générale l'Aviation Civile Hauts de France Nord

Madame BRICE, Magalie, inspectrice de surveillance de la Délégation Générale l'Aviation Civile Hauts de France Nord

Aéro-club Les Moères :

Monsieur DORLENCOURT, Dany, secrétaire général adjoint de l'aéro-club

Monsieur BARROY, Jean-Luc, conseiller pédagogique

Diffusion : intéressé(e)s et rapport d'enquête publique**Ordre du jour :** Visite des lieux – Questions sur le dossier – Explications diverses.**Réunion de 14H30 à 15H30 :**

- Explication du dossier.
- Identification formelle sur la cartographie des obstacles recensés.
- Entretien sur la fréquentation de l'aéro-club qui comptabilise environ 5000 mouvements par an (membres aéro-club, élèves pilotes, trafic aérien divers)
- Explication aux membres de l'aéro-club du but de l'enquête publique et des modalités de celle-ci.

Visite des lieux de 15H30 à 16H30 :

- Visite des lieux et visualisation des obstacles identifiés et visibles de la piste.
- Transport sur les lieux en bordure de la RD.947 pour identification et visualisation formelle des obstacles identifiés.
- Prise de photographies.

Il s'avère que les trois obstacles identifiés (un bouquet d'arbres, un arbre isolé et un poteau en béton) se trouvent dans l'enceinte d'une ferme.

Prochaines réunions:

- Vérification de l'affichage et signature du dossier d'enquête publique et du registre d'enquête mardi 2 mai 2023 à/c de 09H00

Compte-rendu de la 3^o réunion du 26 avril 2023
Mairie de Ghyvelde

ANNEXE

Commissaire enquêteur :
Patrick CHLEBOWSKI commissaire enquêteur

Mairie de Ghyvelde :
Vincent, RAMET, Directeur Général des Services mairie de Ghyvelde

Diffusion : intéressé(e)s et rapport d'enquête publique

Ordre du jour : Contact avec DGS – Modalités des permanences – Affichage avis d'enquête publique

Réunion de 15H00 à 16H30 :

Prise de contact avec Monsieur RAMET, DGS à la mairie de Ghyvelde.

- Entretien sur le projet de plan de servitudes aéronautiques.
- Déroulement de l'enquête publique et des permanences.
- Remise vade mecum et explications sur les modalités :
- Registre enquête papier
- Réception d'éventuels courriers
 - Transmission des observations inscrites au registre papier
 - Transmission pour insertion au registre papier des observations au registre dématérialisé
 - Mise à disposition au public du dossier d'enquête publique
 - Mise à disposition d'un poste informatique dédié pour consultation du dossier dématérialisé
 - Visite lieux où se dérouleront les permanences
- Dossier transmis par la Sous-préfecture avis d'enquête publique à afficher non conforme (format A4 feuille blanche au lieu de A2 sur fond jaune). Prise de contact avec Madame VENOT pour mise en conformité des affiches.
- Identification des propriétaires des parcelles concernées par la présence d'obstacles identifiés dans le projet de serv²²itudes aéronautiques
- Précisions lieux d'affichage : mairie de Ghyvelde, mairie annexe Les Moères, aérodrome.

Prochaines réunions:

- Vérification de l'affichage et signature du dossier d'enquête publique et du registre d'enquête mardi 2 mai 2023 à/c de 09H00